



Arrêté du Maire
Ville de Concarneau - Département de Finistère
Arrondissement de Quimper

« Déménagement - Rue des Sables Blancs »

Service Voirie

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Arrêté temporaire n°2021- 738

Le Maire de la Ville de Concarneau,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,

VU, le Code de la Route et notamment les articles R.411-25, R.411-8, R.411-5 et R.417-10

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 et suivants,

VU, le Code de la Voirie Routière,

VU, la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I en huit parties, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Considérant que dans le cadre d'un déménagement au n°48 rue des Sables Blancs; il convient de réglementer la circulation, dans l'intérêt de la sécurité routière,

ARRETE

Article 1 : Pour permettre un déménagement au n°48 rue des sables Blancs, la circulation se fera par sens prioritaire :

le jeudi 21 et le vendredi 22 octobre 2021 de 8h00 à 18h00

Article 2 : Pour permettre la circulation, le stationnement sera interdit au droit du n°48 rue des Sables Blancs .

Article 3 : La signalisation et les déviations seront assurées par les services municipaux, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Mme La Directrice Générale des Services de la Mairie, M. Le Commandant du Commissariat de Concarneau, Chef de la Circonscription, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Mme la Directrice des Services Techniques et au service Commerce Tourisme .

A CONCARNEAU, le 14 octobre 2021

LE MAIRE
Marc BIGOT



15 OCT. 2021

Pour extrait certifié conforme,
A CONCARNEAU, le 14 octobre 2021

LE MAIRE
Marc BIGOT



15 OCT. 2021

Publication par voie d'affichage :
du au